

DÉCRYPTAGE

# Parcoursup : que peut-on (vraiment) reprocher à la plateforme ?

Béatrice Couairon · Octobre 2026

*Du 6 au 8 octobre, Parcoursup a suscité 16,4 % des 60 277 contributions déposées sur la plateforme de concertation ouverte après la mobilisation lycéenne : une plateforme jugée anxiogène, opaque, inégalitaire. Or ce que l'on reproche à Parcoursup tient moins à l'algorithme national qu'à des critères peu lisibles, à des délais courts et, plus profondément, à l'inquiétude que suscite l'orientation.*

Chaque année, des candidats disent ne pas comprendre les réponses qu'ils reçoivent sur Parcoursup. La mobilisation lycéenne de cet automne l'a rappelé. Selon [Le Monde](#), Parcoursup représente 16,4 % des 60 277 contributions déposées du 6 au 8 octobre sur la plateforme de concertation ouverte par le gouvernement. La plupart des lycéens qui en parlent demandent sa suppression et le décrivent comme anxiogène ; d'autres dénoncent son manque de transparence et les inégalités qu'ils y perçoivent. Or une partie de ces difficultés relève du système scolaire et d'orientation plutôt que de la plateforme elle-même.

## Les idées clés

1. **Une session 2026 avec davantage de candidats.** À la clôture de la phase principale, plus de 126 000 candidats restaient sans proposition, alors que 83 000 places étaient encore vacantes.
2. **Des critères connus, un classement parfois difficile à comprendre.** Les formations publient leurs critères, mais pas la façon dont elles classent des dossiers souvent proches.
3. **Des délais courts pour des décisions qui engagent.** Répondre en deux jours à une proposition éloignée oblige à chercher un logement sans connaître son lieu d'études.
4. **Au-delà de la plateforme : l'autocensure et les vœux que l'on ne formule pas.** 60 % des jeunes interrogés déclarent avoir renoncé à des vœux par crainte d'un refus.
5. **Des places qui ne dépendent pas de la plateforme.** La procédure répartit les places, elle n'en crée pas.
6. **Parcoursup : ce qu'il faudrait améliorer.** Informer plus tôt, préciser les pondérations, accompagner la mobilité, construire l'offre dans la durée.

Les réponses reçues sur Parcoursup mêlent plusieurs problèmes. Pour les comprendre, il faut distinguer les responsabilités.

## Ce que gère la plateforme :

- La présentation des formations et la lisibilité des informations sur les critères de classement.

- L'envoi des propositions, la gestion des listes d'attente et l'application des délais de réponse fixés par le ministère.
- L'information donnée aux candidats pour comprendre les réponses et poursuivre leurs démarches.
- La mise à disposition des formations d'un outil d'aide à la décision, dont elles fixent elles-mêmes les paramètres.

#### **Ce que la plateforme ne décide pas :**

- Les critères de sélection et les classements, établis par les formations, qui doivent aussi expliquer leurs décisions.
- Les capacités d'accueil et leur répartition entre les formations et les territoires, qui relèvent des établissements et des pouvoirs publics.
- Les inégalités de parcours scolaire, d'information, d'accompagnement et de ressources, qui se construisent bien avant les candidatures.

La plateforme organise donc les admissions dans un cadre qu'elle ne fixe pas. Améliorer son fonctionnement et corriger les failles du système scolaire et d'orientation relèvent de responsabilités différentes.

ECONOMIXTE propose d'en éclairer les ressorts.

#### **L'essentiel en 3 minutes**

##### **Parcoursup est-il responsable des refus ?**

Parcoursup n'établit pas le classement pédagogique des candidats. Les formations examinent les dossiers et les classent à partir des critères qu'elles publient. La plateforme calcule ensuite l'ordre d'appel et envoie les propositions d'admission en fonction de ces classements, des capacités d'accueil et des quotas prévus par la loi et fixés par le recteur.

Les reproches adressés à la procédure portent donc moins sur l'algorithme national que sur trois points : des critères dont l'application reste peu lisible, des explications tardives, des délais de réponse courts au regard des décisions en jeu.

Les deux premiers points relèvent des formations, le troisième du calendrier fixé par le ministère.

## **1. Une session 2026 avec davantage de candidats**

Près de neuf lycéens sur dix ont reçu au moins une proposition pendant la phase principale.

À la clôture de cette phase, le 11 juillet dernier, plus de 126 000 candidats encore présents sur la plateforme n'avaient reçu aucune proposition : lycéens, étudiants en réorientation et candidats scolarisés à l'étranger. Le nombre d'inscrits avait augmenté de 66 000 par rapport à 2025, selon le ministère. Au même moment, 83 000 places restaient vacantes dans environ 6 000 formations. Le problème tient donc aussi à l'écart entre les places disponibles et les formations demandées.

Rappelons d'abord comment la procédure est organisée.

## Comment fonctionne la procédure ?

La procédure compte cinq étapes, dont le ministère fixe les dates chaque année.

1. **Découvrir les formations.** Les candidats consultent l'offre de formations, leurs attendus et les critères examinés.
2. **Formuler ses vœux.** Le candidat s'inscrit et formule jusqu'à dix vœux, sans les classer, et dix vœux supplémentaires en apprentissage. En phase d'admission, il doit ensuite classer les vœux en attente qu'il souhaite conserver.
3. **Compléter son dossier.** Il rédige un projet de formation motivé pour chaque vœu qui l'exige et confirme ses vœux avant la date limite.
4. **Recevoir les réponses.** Chaque formation examine les dossiers en commission et établit un classement. La plateforme envoie ensuite les propositions au fur et à mesure que des places se libèrent. Le candidat doit répondre à chacune dans un délai court.
5. **Trouver une solution sans proposition.** Il peut formuler de nouveaux vœux en phase complémentaire, dans les formations qui ont encore des places, et saisir la commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) de son académie.

Les étapes 1 et 3 supposent que le candidat comprenne ce que les formations attendent. La procédure peut d'abord progresser sur ce point.

## 2. Des critères connus, un classement parfois difficile à comprendre

Chaque formation publie ses attendus et les éléments qu'elle examine : notes, appréciations, projet de formation motivé. Elle indique aussi le poids en pourcentage des grandes catégories de critères, leur degré d'importance (« essentiel », « très important », « important », « complémentaire ») et, sur sa fiche, le profil des admis des dernières années. Le candidat sait donc sur quoi il sera évalué, mais pas toujours comment les dossiers seront départagés.

Ce défaut de lisibilité pèse d'autant plus que la concurrence entre candidats s'est accrue. Elle est pourtant antérieure à la plateforme.

### Pourquoi la sélection semble-t-elle plus dure qu'avant ?

Avant la dématérialisation, les formations sélectives recevaient des dossiers papier, envoyés par la poste et examinés un à un par les équipes pédagogiques. Chaque candidature demandait du temps et des démarches, ce qui limitait leur nombre. Admission post-bac (APB) a centralisé les vœux à partir de 2009, puis Parcoursup a pris le relais en 2018, dans le cadre de la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants.

La candidature est devenue plus simple, et les formations les plus demandées reçoivent parfois plusieurs milliers de dossiers. Pour les classer, les commissions s'appuient en partie sur des outils qui pondèrent les notes. La plateforme a donc rendu la concurrence plus visible, et la centralisation des vœux a favorisé le recours à ces outils de pré-classement.

Dans les formations très demandées, de bons dossiers se retrouvent donc en concurrence entre eux.

### Pourquoi un bon dossier ne suffit-il plus ?

En 2026, 67,6 % des candidats au baccalauréat général ont obtenu une mention, soit environ deux sur trois, et 13,8 % une mention « Très bien », félicitations comprises. Ces mentions ne sont connues qu'après les premiers classements de Parcoursup. Elles donnent néanmoins une idée du nombre de bons dossiers.

Or les formations les plus demandées reçoivent souvent plus de bons dossiers qu'elles n'ont de places. Une bonne moyenne ne suffit alors plus à distinguer un candidat, et les formations départagent sur des écarts parfois faibles. D'où un sentiment d'injustice chez des élèves qui ont bien travaillé et obtenu de bonnes notes sans accéder à la formation visée.

Les bulletins de première et de terminale comptant dans le dossier, beaucoup de lycéens vivent chaque évaluation sous pression. Dans les commissions, les dossiers sont pourtant lus par des enseignants qui connaissent cet enjeu. Ils regardent une progression, une régularité, des appréciations. Une note isolée moins bonne ne disqualifie pas nécessairement un dossier solide.

*« En tant que professeure de classes préparatoires, j'ai vu la lecture des dossiers s'améliorer avec leur numérisation. Lorsque je lis un dossier, je cherche ce qui le valorise, pas la faute. Entre deux élèves aux moyennes proches, ce qui fait la différence, c'est une progression, un engagement, les appréciations. Les enseignants savent d'ailleurs très bien signaler dans un commentaire une contre-performance ponctuelle, pour expliquer la baisse de moyenne d'un élève qui n'a pas démérité. Mais j'ai aussi vu la diversité des choix créer un fort stress chez des élèves inquiets de leur capacité à évaluer leurs chances dans telle ou telle formation. Ils ont droit à plus de choix, mais l'essentiel de leur inquiétude tient dans une question : que peut-on espérer obtenir ? »*

Béatrice Couaïron, professeure en classes préparatoires

Pour traiter des milliers de dossiers souvent proches, certaines commissions préparent leur examen avec des outils de pré-classement.

### Que sont les « algorithmes locaux » ?

Pour classer plusieurs milliers de dossiers, de nombreuses commissions d'examen des vœux utilisent un outil d'aide à la décision fourni par la plateforme. Chaque formation en fixe les paramètres, c'est-à-dire la pondération des notes et de certains éléments du dossier. Le classement obtenu sert de base à l'examen par la commission. Ces paramétrages ne sont pas nécessairement publiés avant la procédure.

Le candidat ne connaît donc pas ces paramètres au moment de formuler ses vœux. En 2020, la Cour des comptes jugeait les attendus « vagues » et le fonctionnement des commissions peu lisible ; elle recommandait de publier les paramétrages des outils de classement. La même année, le Conseil constitutionnel a imposé aux établissements de publier, à l'issue de la procédure, un rapport sur les critères effectivement utilisés, en précisant le recours éventuel à des traitements algorithmiques.

Après une réponse négative d'une formation sélective, le candidat peut aussi lui demander, dans un délai d'un mois, les motifs de sa décision. Mais ces informations arrivent après coup. L'information doit donc progresser en amont, au moment des vœux.

Le projet de formation motivé soulève une autre question, celle de l'usage de l'IA générative.

### **La lettre de motivation a-t-elle encore un sens à l'heure de l'IA ?**

Pour une partie des formations, le dossier comprend un « projet de formation motivé », limité en général à 1 500 caractères (4 500 dans les instituts de formation en soins infirmiers). Il doit montrer que le candidat connaît la formation visée et que son choix est réfléchi. Depuis 2025, il n'est plus obligatoire : chaque formation décide de le demander ou non, et du poids qu'elle lui accorde.

Les outils d'IA générative produisent en quelques secondes un texte correct et bien construit. Ils aident à structurer ses idées ou à corriger la langue, mais ils uniformisent aussi des lettres déjà très codifiées.

La lettre départage donc moins bien les candidats. Elle garde cependant une utilité : le candidat peut y expliquer un parcours atypique, une réorientation ou un projet précis. Son intérêt tient aux éléments qui lui sont propres plus qu'à la qualité de la rédaction.

L'IA pose enfin une question d'équité. L'aide d'un proche pour rédiger donnait déjà un avantage ; savoir bien utiliser ces outils peut en devenir un autre, qui dépend lui aussi de l'accompagnement.

## **3. Des délais courts pour des décisions qui engagent**

Une fois les classements établis, le candidat doit répondre vite aux propositions qu'il reçoit.

En 2026, une proposition reçue le 2 juin, premier jour de la phase d'admission, appelait une réponse avant le 4 juin à 23 h 59. Ensuite, un candidat qui recevait une proposition disposait jusqu'au lendemain à 23 h 59 pour l'accepter ou la refuser. Pour les lycéens qui passaient les épreuves écrites du baccalauréat général et technologique, les délais étaient suspendus du 12 au 18 juin. Ce rythme fait avancer les listes d'attente et libère des places pour les autres candidats.

Or, pour beaucoup de candidats, accepter une formation revient à choisir une ville. Selon l'Insee, parmi les élèves entrés en sixième en 2007, 51 % des jeunes ayant grandi dans une commune rurale avaient quitté le domicile parental vers 18 ans, contre 16 % de ceux des communes urbaines denses. Cette cohorte a passé le baccalauréat avant la création de Parcoursup ; le chiffre mesure une contrainte géographique indépendante de la plateforme. Tant que le lieu d'études reste incertain, il est difficile de chercher un logement et d'organiser son installation.

### **Cas concret : que se passe-t-il quand la proposition impose de déménager ?**

Une candidate reçoit à la mi-juin, après le classement de ses vœux en attente, une proposition dans une ville éloignée. Elle est par ailleurs en liste d'attente dans une formation proche de chez elle, qu'elle a classée en tête. Hors suspension des délais pendant les épreuves écrites du baccalauréat général et technologique, si elle est concernée, elle doit répondre au plus tard le lendemain à 23 h 59. Si elle accepte, elle reste en liste d'attente pour la formation proche. Les vœux qu'elle avait classés derrière celui qui a reçu cette proposition sont en revanche supprimés automatiquement, même si elle la refuse. Elle doit alors chercher un logement sans savoir où elle étudiera. Une famille qui peut avancer un dépôt de garantie absorbe plus facilement cette incertitude ; une autre sera plus souvent conduite à choisir la formation la plus proche.

Il existe une aide à la mobilité Parcoursup de 500 euros pour les lycéens boursiers qui acceptent définitivement une proposition hors de leur académie. Elle n'est toutefois versée qu'en début d'année universitaire, après validation de l'inscription administrative, donc après les dépenses qu'elle doit couvrir. Action Logement propose par ailleurs la garantie Visale, gratuite pour les moins de 30 ans, qui

remplace la caution d'un proche, et l'Avance Loca-Pass, un prêt sans intérêt de 1 200 euros au plus pour le dépôt de garantie, ouvert notamment aux étudiants boursiers. Ces deux dispositifs supposent un bail signé et n'interviennent donc qu'une fois le lieu d'études connu.

#### **4. Au-delà de la plateforme : l'autocensure et les vœux que l'on ne formule pas**

Les mêmes contraintes pèsent en amont sur les vœux eux-mêmes.

La plateforme n'enregistre que les vœux déposés. Dans une enquête OpinionWay publiée en juin 2026 pour l'Association des Entreprises Éducatives pour l'Emploi, 60 % des jeunes interrogés déclarent avoir renoncé à certains vœux par crainte d'être refusés.

Ces résultats sont déclaratifs et proviennent d'une organisation intéressée au sujet. Ils signalent néanmoins une sélection que les statistiques d'admission ne mesurent pas, celle que les candidats opèrent eux-mêmes avant tout examen de leur dossier. Le manque de lisibilité des critères peut renforcer cette prudence.

L'information est le premier moyen de limiter cette autocensure.

##### **Recommandation ECONOMIXTE : aller voir les formations avant de renoncer**

ECONOMIXTE recommande de se rendre aux journées portes ouvertes des formations visées, en particulier des plus demandées. On y obtient de nombreuses informations sur les attendus : profil des admis, éléments du dossier qui comptent, place du projet de formation motivé. On peut aussi y interroger les enseignants et les étudiants, et vérifier qu'une formation est accessible avant d'y renoncer.

Ces journées permettent enfin de s'assurer que la formation conviendra : contenu des enseignements, rythme de travail, encadrement, cadre de vie. C'est aussi cela, un choix éclairé.

#### **5. Des places qui ne dépendent pas de la plateforme**

La procédure répartit les candidats, mais elle ne crée pas de places. Les capacités d'accueil et leur répartition relèvent des établissements et des pouvoirs publics.

Une partie de l'offre se situe par ailleurs en dehors de Parcoursup. En 2024-2025, 26,5 % des étudiants, tous niveaux d'études confondus, étaient inscrits dans un établissement privé. Une partie de ces formations recrute hors de la plateforme, avec ses propres calendriers et des frais de scolarité parfois élevés. Pour un candidat sans proposition en juillet, l'accès à ces formations dépend alors des ressources familiales. Dans le public, la phase complémentaire et les CAES restent les voies de recours.

Les quotas de boursiers et les quotas géographiques permettent de corriger une partie des écarts à l'intérieur de la procédure.

### Que prévoient les quotas de boursiers ?

Le recteur fixe, pour chaque formation publique et pour les formations privées sous contrat concernées, un pourcentage minimal de lycéens boursiers à admettre, en tenant compte de la part de boursiers parmi les candidats. Dans certaines licences non sélectives en tension, un taux maximal de candidats hors secteur géographique s'applique également. Ces quotas modifient l'ordre d'appel des candidats sans changer le nombre de places.

## 6. Parcoursup : ce qu'il faudrait améliorer

Supprimer Parcoursup ne supprimerait pas la sélection : lorsque les candidatures dépassent les places, il faut départager. Reste à rendre ces classements et ces réponses compréhensibles et prévisibles pour les candidats, ce qu'ils ne sont aujourd'hui qu'en partie. Quatre mesures iraient dans ce sens, sans ralentir une procédure qui fonctionne en cascade.

**1. Informer dès la rentrée de terminale.** Le calendrier de la session devrait être publié dès la première semaine de septembre et accompagné, dans chaque lycée, d'un temps d'information sur la plateforme. Ce temps porterait aussi sur la lecture des fiches : nombre de candidats, taux d'accès, profil des admis de l'année précédente. Ces données existent, mais beaucoup d'élèves ne savent ni les lire ni y situer leur dossier. Un tel accompagnement profiterait d'abord aux élèves qui ne peuvent pas compter sur leur famille. Il limiterait aussi bien les vœux irréalistes que l'autocensure.

**2. Préciser les pondérations avant les vœux.** Les fiches indiquent déjà le poids en pourcentage des grandes catégories de critères et leur degré d'importance. Elles devraient afficher, sous une forme standardisée, le poids relatif des notes, des appréciations et du projet motivé dans le pré-classement. Le Conseil constitutionnel impose de publier les critères après la procédure. Les annoncer avant aiderait le candidat à préparer ses vœux, à condition de s'en tenir à des ordres de grandeur pour préserver la liberté d'appréciation des commissions.

**3. Accompagner la mobilité sans ralentir la procédure.** Le délai de réponse court fait avancer les listes d'attente ; c'est donc après l'acceptation qu'il faut agir. Une acceptation définitive hors de l'académie de résidence devrait ouvrir directement, depuis la plateforme, une demande de logement étudiant et une demande de garantie Visale. L'aide à la mobilité de 500 euros pourrait être versée dès cette acceptation, sous réserve de régularisation si l'inscription n'a pas lieu, pour servir au dépôt de garantie et au premier loyer.

**4. Construire l'offre de formation dans la durée.** Les vœux renseignent sur les attentes des candidats. Ils ne disent rien des besoins futurs de l'économie et de la société. Le pilotage des capacités d'accueil devrait croiser ces attentes avec les évolutions démographiques, les transformations des métiers et les besoins de qualification. Ces perspectives devraient aussi être rendues accessibles aux jeunes pour éclairer leurs choix.

Les trois premières mesures relèvent de l'information et de l'accompagnement ; elles engagent le ministère, les formations, les lycées et les organismes d'aide aux étudiants. La quatrième relève du pilotage de l'offre de formation ; elle engage les établissements et les pouvoirs publics, avec les acteurs économiques et sociaux.

En somme, une grande partie de ce que l'on attribue à Parcoursup tient à un stress plus profond, celui de l'orientation, dans un monde où les métiers, les qualifications et les parcours se transforment rapidement. La plateforme en est le lieu le plus visible, pas la cause. La procédure doit être améliorée, mais l'essentiel se joue en amont : dans les parcours scolaires, l'accès à l'information et l'accompagnement des choix.

*ECONOMIXTE consacre son prochain texte à cette question : « Orientation : le grand impensé de notre société ? »*

## Principales sources

1. Le Monde, « Mobilisation lycéenne : les premières surprises de la plateforme de concertation », 9 octobre 2026. [Consulter](#)
2. Ministère de l'Éducation nationale et MESR, « Parcoursup : fin de la phase principale », 11 juillet 2026. [Consulter](#)
3. DEPP, Note d'information n° 26.33, « Le baccalauréat 2026, session de juin », juillet 2026. [Consulter](#)
4. OpinionWay pour l'Association des Entreprises Éducatives pour l'Emploi, « Les jeunes et le choix d'orientation », juin 2026. [Consulter](#)
5. Parcoursup, Livret de la phase d'admission 2026, mai 2026. [Consulter](#)
6. Insee Focus n° 358, « La moitié des jeunes des communes rurales ont quitté le foyer parental avant 19 ans », septembre 2025. [Consulter](#)
7. Conseil constitutionnel, décision n° 2020-834 QPC du 3 avril 2020. [Consulter](#)